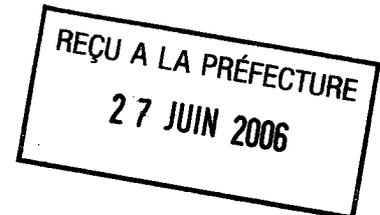


**Service instructeur**  
DIRT - SGP

**3<sup>ème</sup> Commission - N° 2006/III - 3e /16**

**Services consultés**  
DIF  
DOF



**ROCADE OUEST DE COLMAR  
entre la RD 418 et la RD 30**

**Programme ARO1**

*Résumé : Le présent rapport propose d'approuver et de mettre en œuvre le programme de la rocade Ouest de COLMAR entre le carrefour de la RD 418 et la RD 30, en vue d'une mise en service pour fin 2012, et d'autoriser le Président à lancer la procédure de passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre et les différentes procédures nécessaires à la réalisation de ce programme, dont l'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 40 M€ TTC.*

**I - PREAMBULE**

Par délibération du 20 octobre 2005, le Conseil Général a décidé :

- de lancer les études préalables nécessaires à la programmation de la rocade Ouest de COLMAR, sous forme de boulevard urbain à 2 X 2 voies, entre le carrefour de la RD 418 et le carrefour de la RD 30, en vue d'une mise en service pour fin 2012 ;
- d'approuver et de mettre en œuvre, en priorité et dès à présent, le programme « rocade Ouest de COLMAR / tronçon Ligibel – déviation de WINTZENHEIM », afin de respecter l'objectif de mise en service du carrefour du Ligibel aménagé en giratoire pour la fin 2007 et du tronçon Ligibel – déviation de WINTZENHEIM pour fin 2008 au plus tard.

Par délibération du 09 décembre 2005, le Conseil Général lors du vote du budget primitif a inscrit une autorisation de programme de 300 000 € pour le programme « Rocade Ouest de COLMAR / tronçon Ligibel – déviation de WINTZENHEIM ».

Par délibération du 3 février 2006, la Commission Permanente a autorisé le Président du Conseil Général à signer la convention de financement relative à l'aménagement de la RN 83 - rocade Ouest de COLMAR (section Ouest).

## **II – PROGRAMME**

A l'issue des premières études de faisabilité, il est proposé de mettre en œuvre, dès à présent, l'ensemble du programme de l'aménagement à 2 x 2 voies de la rocade Ouest de COLMAR entre la RD 418 à INGERSHEIM et la RD 30 (carrefour dit « des Oignons »).

Les principales caractéristiques de l'aménagement seront conformes :

- ❖ à la catégorie R 80 du guide de l'aménagement des routes principales du SETRA pour la section située entre le carrefour de la déviation de WINTZENHEIM et la RD 30 ;
- ❖ à la catégorie U 60 de l'instruction sur les conditions d'aménagement des voies rapides urbaines pour la section située entre le carrefour de la RD 418 et le carrefour « Ligibel ».

Le passage à niveau de la voie ferrée COLMAR – METZERAL sera supprimé et dénivelé. Les carrefours avec les RD 417, RD 11 et RD 30 seront de type giratoire.

Ce programme comporte deux phases de réalisation distinctes :

- la 1<sup>ère</sup> phase portant sur le tronçon entre le carrefour avec la déviation de WINTZENHEIM et le carrefour « Ligibel » (avec la RD 11) ;
- la 2<sup>ème</sup> phase portant sur les deux tronçons entre le carrefour avec les RD 418 et celui du « Ligibel » d'une part, et entre le carrefour avec la déviation de WINTZENHEIM et celui avec la RD 30 d'autre part.

## **III – ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE**

L'enveloppe financière prévisionnelle du programme s'établit à 40 000 000 € TTC selon la répartition suivante :

### • **Opération routière :**

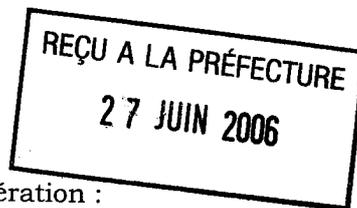
Etudes et contrôles (levés, sondages géotechniques, maîtrise d'œuvre, coordination SPS, reconnaissances archéologiques, contrôle extérieur, contrôle topographique, ...)	3 000 000 € TTC
Déplacement des réseaux	500 000 € TTC
Travaux (marchés terrassements, assainissement, chaussées, ouvrages d'art et travaux divers)	35 700 000 € TTC
<b>Total opération routière :</b>	<b>39 200 000 € TTC</b>

### • **Acquisitions foncières :**

Acquisitions de terrains	800 000 € TTC
<b>Total général</b>	<b>40 000 000 € TTC</b>

Cette enveloppe financière se répartie comme suit :

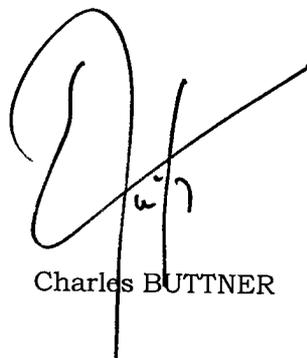
- 1<sup>ère</sup> phase : 3 000 000 € TTC,
- 2<sup>ème</sup> phase : 37 000 000 € TTC.



#### **IV - CONCLUSION**

Il est proposé à votre Assemblée, après délibération :

- d'approuver le programme de l'opération « rocade Ouest de COLMAR » et les deux phases suivantes de ce programme :
  - la 1<sup>ère</sup> phase portant sur le tronçon entre le carrefour avec la déviation de WINTZENHEIM et le carrefour « Ligibel » (avec la RD 11),
  - la 2<sup>ème</sup> phase portant sur les deux tronçons entre le carrefour avec les RD 418 et celui du « Ligibel » d'une part, et entre le carrefour avec la déviation de WINTZENHEIM et celui avec la RD 30 d'autre part ;
- de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle du programme à un montant de 40 000 000 € TTC répartis comme suit :
  - 1<sup>ère</sup> phase : 3 000 000 € TTC,
  - 2<sup>ème</sup> phase : 37 000 000 € TTC.
- d'inscrire une autorisation de programme complémentaire sur ARO1 de 39,7 M€ en DM1, d'une durée de 7 ans.



Charles BUTTNER